

Journée mondiale

Recherche et maladie d'Alzheimer

La Journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer du 21 septembre a permis de rappeler que 900 000 personnes souffrent de cette pathologie en France. Si les chercheurs progressent dans la connaissance de cette maladie, il n'existe pas encore de traitement.

♦ **C'est ainsi que la Fondation pour la recherche médicale**, qui a fêté son 70^e anniversaire, a proposé lors de cette journée un quiz en ligne et un Livre blanc pour s'informer sur les diverses actions de prévention possibles.

♦ **Par ailleurs, d'après un communiqué de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)**, une étude internationale a identifié deux nouveaux gènes associés au risque de développer la maladie d'Alzheimer. Ils n'étaient pas jusqu'alors considérés comme à risque dans cette pathologie, et ont été identifiés au cours d'une étude qui comparait l'ADN de dizaines de milliers de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

avec des individus sains de la même tranche d'âge. Ils sont fortement exprimés au niveau des cellules microgliales, principales cellules immunitaires du cerveau, et participent à la réponse immunitaire innée qui aurait un rôle direct dans le développement de la maladie d'Alzheimer et ne serait plus juste une conséquence de la dégénérescence des neurones. Ces gènes particuliers pourraient être de très bonnes cibles pour de futurs traitements d'après les chercheurs.

♦ **Également à l'occasion de cette journée mondiale Alzheimer**, la Fondation Médéric Alzheimer a publié un baromètre sur un panel d'aidants âgés de 40 à 64 ans, épaulant des personnes âgées dépendantes. Il en ressort que 53 % de ces aidants sont des femmes, que 74 % vivent en couple et que 24 % ont au moins un enfant à charge de moins de 15 ans. En outre 68 % ont une activité professionnelle et 20 % des aidants déclarent que l'aide apportée a eu des consé-

quences sur leur vie professionnelle, qu'ils soient ou non actuellement en activité.

♦ **De plus, 91 % des personnes interrogées** pensent que l'État devrait davantage soutenir les aidants (congé payés, indemnités, formation...) et 83 % estiment que les entreprises devraient plus soutenir et accompagner les salariés aidants. Et enfin ils sont 70 % à souhaiter s'investir pour éviter à un parent d'aller en maison de retraite, même si seuls 37 % se disent prêts à l'héberger. •

Nathalie Debertrand

→ www.frm.org
→ <http://icm-institute.org/fr/>
→ <http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/>

13

5 %

des Français déclarent ne pas avoir de complémentaire santé d'après l'enquête santé protection sociale publiée en octobre dernier par l'IRDES.

→ www.irdes.fr/recherche/2017/rapport-566-enquete-sante-europeenne-ehis-enquete-sante-et-protection-sociale-esps-2014.html

Créativité

Une nouvelle commission d'innovation paramédicale

En septembre dernier, la Fédération hospitalière de France (FHF) a installé sa commission d'innovation paramédicale (Cinpa) sous la direction de Cécile Kanitzer, conseillère paramédicale. Il s'agit d'une première mise en œuvre de la plateforme politique de la FHF : "Stimuler l'innovation paramédicale sous toutes ses formes".

♦ **Les missions de cette commission** sont d'être force de proposition pour répondre à un besoin des professionnels de santé et des établissements, de proposer un support contributif des réflexions des associations et partenaires professionnels engagés pour les sujets d'innovation paramédicale et de valoriser la recherche et l'innovation paramédicale.

♦ **Il est question d'innover et de servir de modèle** aux pays francophones pour qu'éventuellement chaque Cinpa de chaque

pays puisse constituer un réseau transfrontalier d'idées innovantes pour l'évolution des métiers paramédicaux : leurs activités, leurs compétences, leurs organisations, leur management. L'innovation sera entendue comme un outil de décloisonnement des métiers médicaux et paramédicaux, des secteurs sanitaires et médico-sociaux, au service de l'évolution de l'offre de soins.

♦ **Les premiers travaux de Cinpa** doivent porter sur l'innovation managériale, l'engagement pour la préparation des décrets d'application de la légalisation de la pratique avancée, la conception d'un processus décisionnel accéléré des autorisations de protocole de coopérations entre professionnels de santé (CPS), l'identification des transferts de compétences requis par l'évolution du système de santé, la promotion de la recherche paramédicale (PHRIP).



© FHF

♦ **Cinpa est composée** de l'Association française des directeurs des soins (AFDS), de la Commission nationale des coordonnateurs de recherche paramédicale (CNCRP), du réseau de pratique avancée en soins infirmiers (Repasi-Anhife), du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (Sidiief), du Fonds de dotation de la FHF, de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), des présidents des conférences et délégués régionaux de la FHF. •

ND

→ www.fhf.fr